

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 818 modifiant l'arrêté n° 65/19/SPCG du 8 février 1965 prononçant la révocation du droit de concession provisoire accordé à M. Abdallah Taha sur un terrain sis à Djibouti, plateau du Serpent (T.F. 392) et la restitution au concessionnaire du prix du terrain et des droits versés par lui.

n° 818

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mai 1965

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1965

Date du numéro
1 juillet 1965

TEXTE INTÉGRAL

L'article 4 de l'arrêté n° 65/19/S5PCG du 8 février 1965 est modifié ainsi qu'il suit

- Aulieu de: Le remboursement de la somme, visée à l'article ci-dessus, sera imputé sur les recettes du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, -lire : La dépense qui en résulte est imputable au budget local, chapitre 9, article 6, \$ 5.